

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 10 octobre 2003 , Maison de Paroisse, 20h15

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Greffe, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le nombreux public. Arrivés au terme d'un été qui a fait la joie de ceux qui apprécient les canicules (et il faut remonter à 1540 pour avoir un été identique), elle remercie chacun pour sa présence à cette assemblée du Conseil communal.

Sont excusés : Monsieur le Syndic, Mesdames Claudine CHESAUX, Gaby GUIGNARD, Aurélie LIETTA, Anne-France MELCHIOR, Messieurs David BARROUD, Guy BAUMBERGER, Henri JAQUET, Silvano MELI, Vincent MOTTIER, Laurent RISSE et Sebastiano TAMBURELLO

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2003 a été adressé à chaque conseiller. Madame la Présidente signale une erreur à la page 55 :

- Route cantonale Aigle-les Mosses : une association va se créer entre les Communes d'Aigle, Ormont-Dessous, Leysin (en remplacement d'Ormont-Dessus).

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire qui apportera la correction sur l'original.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Cet été s'est vu animé de plusieurs manifestations dans notre station qui ont fait le plaisir de nos hôtes et de nos habitants et Madame PAVILLARD souhaite féliciter tous ceux qui ont œuvré au succès de celles-ci, en particulier les nouvelles initiatives telles que, par exemple, le marché brocante des enfants de Leysin et le marché d'automne à la place de la gare au Feydey.

Lors de la " Nuit des Fées ", les autorités exécutives accompagnées de Madame la Présidente ont eu le plaisir d'accueillir les nouveaux jeunes citoyens leysenouds avec qui elles ont partagé quelques moments agréables.

Madame PAVILLARD a participé à la manifestation organisée par Miremont pour son 10^{ème} anniversaire. En effet, cet établissement est intégré dans le réseau hospitalier vaudois avec ses divisions CTR (centre de traitements et de réadaptation) et EMS (établissement médico-social).

Dans le même ordre d'idée, le chalet de l'Entraide fêtait ce septembre son centième anniversaire. Félicitations.

Madame PAVILLARD relève l'initiative et remercie notre conseiller communal Monsieur Jean-Martin STOLL d'avoir organisé une séance d'information sur l'introduction du droit de vote des étrangers animée par le député et ancien constituant Monsieur Denis-Olivier MAILLEFER.

Madame la Présidente poursuit avec une note à la fois agréable, mais terne. L'invitation faite par le Golf club de Villars a vu la participation de l'un d'entre vous et elle-même. Merci à Monsieur Eric VAGNIERES de l'avoir accompagnée. A la fin de la visite-initiation sur le terrain, ils ont été reçu par le Syndic d'Ollon, Monsieur Michel DATWYLER avec qui ils ont partagé l'apéritif traditionnellement offert par la commune. Monsieur DATWYLER était très content de les recevoir dans sa commune, mais aussi très déçu du manque de participation. Néanmoins, ce fut un moment très convivial.

Au travers de l'assemblée générale et extraordinaire de Téléleysin, son Président Monsieur René VAUDROZ vous a fait part de sa gratitude et de sa reconnaissance pour avoir accepté l'octroi du prêt de la commune à cette société.

Un rappel aux commissions des préavis. Il serait heureux de nommer au sein de la commission un président et un rapporteur de différents partis afin de garder l'équilibre politique.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs Lucette SAILLARD, Jeanne TSCHUMI-VURLOD, Erol ESEN, Charlotte MANIGLEY, Leandro LORENZI et Edith MAILLARD.

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Ce soir, Madame PAVILLARD peut souhaiter la bienvenue à quatre nouveaux-nés : Nolane MERMOD, Yannick TAVERNIER, Valentin MAZZIERI et Syan AVIOLAT (tous d'origine suisse). Félicitations aux heureux parents.

Concernant les élections du 19 octobre, un problème d'imprimerie est survenu lors de l'envoi des listes à Leysin et Orbe. Au maximum une trentaine d'envois incorrects en tout et le greffe a pris immédiatement les dispositions nécessaires. Si d'autres irrégularités se présentaient, veuillez vous adresser au greffe.

Madame la Présidente nous invite à faire valoir nos droits de citoyen et remercie d'ores et déjà les conseillers qui seront présents pour le dépouillement.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 4/2003 Assainissement et amélioration des infrastructures de la piscine

En remplacement de Mademoiselle Aurélie LIETTA, excusée, Monsieur Alexandre DURGNAT nous communique le rapport de la commission ad hoc. Cette commission propose d'accepter ce préavis tel que présenté, mais demande à Monsieur Jean-Marc UDRIOT de se renseigner

sur l'éventuelle possibilité de créer une rampe ou un escalier, afin que les personnes âgées puissent rentrer plus facilement à l'intérieur du bassin.

Monsieur Christian HOSSMANN, rapporteur de la commission des finances, nous lit le rapport de cette commission qui tient à faire part des remarques suivantes :

- ♦ Au point 3 du préavis, la commission précise que si après examen de l'intérieur des cuves, il est constaté que celles-ci sont en bon état, le crédit octroyé sera inférieur.
- ♦ Le prêt LIM est subordonné à celui du FET (Fond d'équipement touristique cantonal), mais la LIM a d'ores et déjà donné un accord de principe.
- ♦ Pour des travaux futurs de remplacements importants, dictés par une dégradation naturelle des installations et des locaux, la commission a soulevé l'opportunité de créer un fond de rénovation, sans que celui-ci puisse porter préjudice à des prêts LIM futurs. Sur ce dernier point, la commission des finances souhaite que l'on analyse la faisabilité d'un tel fond de rénovation.

En conclusion, cette commission se déclare favorable au mode de financement et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte et Monsieur Claudy PERNET demande ce qu'il en est de la possibilité de créer une rampe ou un escalier.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal précise que la Municipalité a pris contact avec une entreprise. L'installation d'une rampe d'accès mobile n'est pas simple et il doute que ce projet soit réalisable. Toutefois, cette question reste à l'étude.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 5/2003 Illumination de Noël

Madame Evelyne TISSOT, rapporteur, nous donne lecture du rapport de cette commission qui approuve le projet de remplacement de l'illumination de la station. Le choix et la qualité de la maison Blachère, choisie pour effectuer ces travaux, lui paraissent judicieux. Toutefois, la commission demande à ce que la pose des futures illuminations soit faite début décembre pour en profiter le plus longtemps possible.

En conclusion, la commission unanime propose d'accepter le préavis tel que soumis.

Monsieur HOSSMANN nous communique le rapport de la commission des finances qui explique pourquoi l'ACAL ne participe pas au coût de cette opération. A l'époque, l'apport d'un fond provenant du service d'escompte avait permis le financement par l'ACAL de l'illumination de Noël, mais aujourd'hui cette société n'est plus en mesure de financer un tel projet.

La commission des finances se déclare également favorable au mode de financement et propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte et Mademoiselle Dominique BLANCHARD demande si les délais seront respectés afin que l'illumination soit opérationnelle début décembre. Dans le cas contraire, elle souhaite connaître les solutions qui seront proposées.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, indique que normalement les délais seront respectés. La commande du matériel sera faite ces prochains jours et la pose des prises électriques va pouvoir commencer. Si des problèmes survenaient, une partie serait tout de même posée et en dernier recours les anciens décors seraient repris.

Monsieur DELADOEY précise que les frais de pose et d'entretien des anciens décors représentaient un montant de Fr. 25'000.--. Avec le nouveau matériel une économie de Fr. 9'000.— sera réalisée sur le coût de l'énergie.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 6/2003
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Hakan ESEN, son épouse Emel et leurs enfants Sule et Kaan

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 7/2003
Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Savas CHRISTOFORIDIS, son épouse Bénédicte et leurs enfants Paul Henri et Dimitri

Les rapports de la commission font partie intégrante des préavis envoyés à chaque conseiller et Madame la Présidente propose de passer directement au vote, en une seule fois, par bulletins secrets. Le vote s'exprime par OUI, NON ou BLANC.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement qui donne les résultats suivants :

Préavis No 6/2003 – famille ESEN	30 OUI	2 NON	2 BLANC
----------------------------------	--------	-------	---------

Préavis No 7/2003 – famille CHRISTOFORIDIS	33 OUI		1 BLANC
--	--------	--	---------

Les demandes d'agrégation sont acceptées avec toutes nos félicitations aux nouveaux bourgeois de notre commune présents dans le public.

5.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Rond point à l'entrée du village : Suite à la motion déposée par le Parti Radical Démocratique demandant de sécuriser le virage vers la Carraye, Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, nous informe que l'étude est en cours. Les chiffres n'ont pas encore été transmis par le Bureau WILLY, ils seront communiqués lors du prochain conseil. Par contre, Monsieur NEGRI a reçu des plans et il se tient volontiers à disposition des personnes qui seraient intéressées à les consulter à la fin de la présente séance.

Samaritains : Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, relève que les samaritaines ont fêté le samedi 13 septembre dernier, leur 30^{ème} anniversaire. Toute la population, ainsi que toutes les associations et sociétés sportives étaient conviées, mais seulement 25 à 30 personnes étaient présentes le soir. Monsieur LIETTA regrette le manque d'intérêt porté à cette association qui rend d'innombrables services lors des manifestations organisées dans notre Commune.

Feu la Commission scolaire : L'ESOL a repris tout le travail qui incombait à la commission scolaire et s'occupe du secteur secondaire et primaire. La fonction du " GAL " groupe d'animations de Leysin sera uniquement, pour le futur, de s'occuper des animations de Noël, Pâques ou autres anniversaires, ou des journées sportives.

Médecin : Monsieur LIETTA est heureux de nous annoncer la reprise du cabinet du Docteur REYMOND par le Docteur René WALKER dès le 20 octobre prochain.

Télé-Leysin : Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, nous informe que l'assainissement de cette société est terminé et que le planning a été suivi tel que présenté au dernier conseil. Les banques ont accepté le principe ainsi que le canton et la confédération et la Municipalité remercie une fois encore le conseil communal pour son soutien.

6.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

7.- MOTIONS

Aucune motion

8.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Claudy PERNET demande ce qu'il en est des formalités administratives concernant les canons à neige et Monsieur Jean-Marc UDRIOT l'informe que le PPA a été plus ou moins avalisé par les différents services de l'état. Des tractations sont encore en cours entre Pro Natura et le WWF pour la signature d'une convention, mais la mise à l'enquête est espérée encore pour cet automne.

Monsieur Bernard GRANDJEAN est surpris de constater que la commission consultative concernant le manège n'ait pas encore été convoquée et demande à quel stade en est ce dossier. Monsieur UDRIOT le rassure, la commission sera convoquée avant la saison d'hiver. Il remercie d'avance les membres de cette commission.

Monsieur Jean-Martin STOLL revient sur 3 points relevés l'an dernier qui n'ont pas encore reçu de réponse, à savoir :

- Qu'en est-il de l'engagement que la poste avait pris concernant les places de parc le long de la route de Quisisana. Ces places devaient être libres pour les clients de la poste et non pas être louées ou occupées par des employés.
- Concernant la remise en état de la route de Prélan, suite à des glissements de terrains, Monsieur STOLL avait demandé que la Municipalité étudie la question de faire payer une participation, même minime, aux propriétaires privés. Il attend des nouvelles à ce sujet.
- Le troisième point concerne la maison du Gaz située sur le Corbelet. Monsieur STOLL avait demandé que cette construction soit au pire entretenue correctement ainsi que ses alentours ou démolie et qu'une aire de repos pour les nombreux promeneurs soit implantée à cet endroit.

Concernant la route de Prélan, Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, précise que la question d'une participation financière modique aurait soulevé de nombreuses discussions inutiles. Il n'entre pas en matière.

Pour la Poste et la maison du Gaz, Monsieur UDRIOT indique que des réponses précises seront communiquées au prochain conseil.

Monsieur José CRESPO revient sur la question des différents panneaux d'affichage. Les

numéros de téléphone ne figurent toujours pas sur les feuilles A4 et la liste des hôtels est mal positionnée ce qui ne facilite pas sa lecture. Sur le panneau " Info " qui se situe à la place du Marché, un " I " lumineux a été installé, mais il n'est visible que d'un côté et malheureusement pas en arrivant du bas du village et les panneaux Club Méditerranée et les Chamois sont toujours présents.

Concernant le chalet info situé sur le parking de la Tour d'Aï, Monsieur CRESPO regrette que ce chalet n'ait pas été utilisé cet été et que l'Office du Tourisme n'ait pas mis du personnel à disposition afin de pouvoir se rendre compte de la nécessité de cette source de renseignements. Toujours au sujet de ce chalet, rapport à la motion déposée par Madame Viviane PAVILLARD en novembre 2002, le tableau d'affichage qui devrait faire le joint avec tous les autres panneaux pourrait être justement placé à cet endroit.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, l'informe qu'une mise à jour des panneaux de signalisation est prévue pour fin novembre, mais les corrections à apporter aux panneaux d'information sont reportées à l'année prochaine. Le " I " bleu a été installé à la place du Marché à titre d'essai pour se rendre compte de son impact avant d'investir pour un deuxième. Le chalet info sera déplacé à l'entrée du village dès que les transformations du futur local de feu seront terminées.

Concernant le bâtiment de la Manufacture, Monsieur CRESPO propose que des épicéas soient plantés sur la parcelle achetée par la Commune afin de dissimuler cette grosse construction située à l'entrée du village. Au sujet des travaux votés ce soir pour la réfection de la piscine, il demande quand ils vont débuter et Monsieur UDRIOT l'informe que ceux-ci doivent démarrer en principe le 27 octobre si les cuves ne doivent pas être changées. Si c'est le cas, la piscine devrait être à nouveau opérationnelle à Noël. Dans le cas contraire, une installation d'appoint sera prévue afin d'exploiter la piscine durant les fêtes de fin d'année.

Monsieur STOLL demande des renseignements au sujet de la mise à l'enquête par la Municipalité concernant les transferts de terrains du domaine privé en domaine public sur le chemin du Suchet.

Monsieur NEGRI répond qu'il s'agit d'une histoire datant de 12-15 ans. Il avait été décidé d'élargir la route et les propriétaires avaient donné leur accord tacite, mais aucune suite n'avait été donnée. En accord avec la commission de construction, il a été décidé de reprendre ce dossier et de finaliser cette affaire.

Concernant le chalet info, Monsieur Jan SANDEN pense qu'il serait judicieux d'installer un panneau à l'entrée du village informant les touristes lorsque ce chalet est ouvert.

Monsieur UDRIOT souhaite apporter une précision importante à ce sujet : ce chalet ne sera pas un petit office du tourisme à l'entrée de la station simplement par manque de moyens financiers et humains et il souhaite que chacun prenne conscience de cette réalité.

Monsieur SANDEN souhaite qu'il soit possible de trouver une entente afin que ce chalet remplisse une fonction d'information durant les périodes de grande affluence touristique. Il pense établir un tournus avec des personnes intéressées, soit au sein du conseil communal ou avec des personnes à la retraite et il se propose de prendre les contacts nécessaires.

Monsieur Etienne GROSS demande pourquoi des travaux de réfection ont été entrepris sur ce chalet si son exploitation n'était pas prévue.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la Présidente remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Elle souhaite à chacun une bonne fin de soirée et rappelle la date du prochain conseil fixée au 13 novembre 2003.

La séance est levée à 21h30

Leysin, le 25 octobre 2003

Pour le Conseil Communal :
La Présidente : La Secrétaire :

Pavillard

Viviane PAVILLARD



Forestier

Solange FORESTIER



20 nov. 03

[Signature]